

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que le rôle de perception pour l'année 2022 sera déposé au bureau de l'hôtel de ville, 655A, avenue de l'Église, le 4 février 2022.

Avis est également donné que les comptes de taxes seront expédiés dans le délai imparti.

Donné à Portneuf, ce 2e jour de février 2022.



France Marcotte
Greffière